Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260310-20260005-DE

N° 2026-005

LA FEUILLÉE

Nombre de conseillers :

- ❑ En exercice : 14
- ❑ Présents : 10
- ❑ Procuration : 2
- ❑ Votant : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le dix mars
Le Conseil Municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de convocation du conseil : 25 avril 2026

Madame Haud LE GOLIAS est nommée secrétaire de séance et Madame Catherine BONNAY, Secrétaire de Mairie comme secrétaire auxiliaire

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET GENERAL

PRÉSENTS : J DUMONTEIL, A SALMAS, A SPARFEL, T SELFTSICK, S CRAVEC, H LE GOLIAS, T BODENEZ, T NEDELEC, Y LE PAGE, Y JAOUEN
PROCURATION : J BERTHOU à S CRAVEC ; T NEDELEC à M DUMONTEIL
ABSENTES NON EXCUSEES : N MOUILLOT ; C JEANNOT

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le compte financier unique 2025,

Monsieur le Maire propose que les résultats de l'exercice 2025 qui se traduisent par un excédent cumulé de fonctionnement de 172 846,63 € et un excédent cumulé d'investissement de 368 459,37 € soient pris en compte dans le budget primitif 2026 de la manière suivante :

Section de fonctionnement – Excédent	172 846,63 €
Section d'investissement – Excédent	368 459,37 €

Résultat global de clôture 541 306,00 €

Considérant l'état des restes à réaliser 2025 à reporter sur le budget primitif 2026, soient des dépenses d'investissement de 139 475,00 € et de recettes d'investissement de 161 046,51 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 2 ABSTENTIONS (Y LE PAGE ET Y JAOUEN) ET 10 POUR :

- décide l'affectation en recette de fonctionnement au budget primitif 2026 (article 002) de l'excédent de fonctionnement de 72 846,63 € et de 100 000,00 € en excédent capitalisé (article 1068)
- décide l'affectation en recette d'investissement au budget primitif 2026 (article 001) de l'excédent d'investissement de 368 459,37 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean François DUMONTEIL

MAIRIE de LA FEUILLÉE ★ 29 (Finistère) ★

La secrétaire,
Haud LE GOLIAS